

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 février 2026
Délibération n°2026 – 02 – 05

Nombre de Conseillers :

En exercice : 08
Présents : 07
Votants : 07

L'an deux mille vingt six

Le dix-sept à 19 :00

Le Conseil Municipal de la Commune de
SAINT LAURENT SUR OUST

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence
de Monsieur Michel BERTHET, Maire.

Date de convocation : 12/02/2026

Présents : BERTHET Michel, PERRET Morgane, BRULE Corinne, LE GOFF Tony, ASFEZ
Peggy, MICHEL Rémi, Thomas GUILLEMOT

Absents : DEFONTAINE Gilles

Vote

Pour :	7
Contre :	0
Abstention :	0

MME Corinne BRULE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation donnée au Maire pour signer tous documents relatifs à la cession du
local SAUR situé sur la parcelle cadastrale ZB 0108

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune est propriétaire du local SAUR situé sur la parcelle cadastrale ZB 0108 et qu'il est envisagé de procéder à sa cession. Afin de finaliser cette opération dans le respect de la réglementation et des intérêts de la commune, il est nécessaire que le conseil municipal autorise le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à cette cession.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, considérant :

- La propriété communale du local SAUR sur la parcelle ZB 0108 ;
- L'intérêt de la commune à procéder à cette cession dans les meilleures conditions ;
- La nécessité pour le Maire de représenter légalement la commune dans cette opération,
-

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et actes relatifs à la cession du local SAUR situé sur la parcelle cadastrale ZB 0108, et à accomplir toutes démarches nécessaires auprès des autorités et organismes compétents.

De charger le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à St Laurent sur Oust
le 17/02/2026

Certifié exécutoire

Le Maire
Michel BERTHET

